

## BUREAU DU 5 NOVEMBRE 2018

### Délibération 2018\_05\_11\_01B Programmation des travaux ingénierie / opérationnel

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	802 898	693 301
Eclairage public	337 750	59 631
Esthétique	227 979	57 493
Sécurisation	59 626	57 276
Réseau Fibre Optique	9 327 049	5 276 723
Gaz	3 050	0
Borne de charge véhicules électriques	2 326	1 163
Etudes et Réalisations Energétiques	199 639	196 500

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

### Délibération 2018\_05\_11\_02B Avenant à l'acte de vente ATRIUM/SIEL

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent l'avenant à l'acte de vente SIEL/SIRIUS et autorisent M. Le Président à signer l'avenant.

### Délibération 2018\_05\_11\_03B Adhésion à l'association smart building alliance

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent l'adhésion à l'association Smart Buildings Alliance for Smart Cities et M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

### Délibération 2018\_05\_11\_04B Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le principe que le poste sus-visé peut être occupé par un agent contractuel en vertu du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisent l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents, et autorisent M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

### Délibération 2018\_05\_11\_05B Marché de prestation de service d'assurance du SIEL

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident l'attribution du marché, autorisent, M. le Président à procéder aux informations et notifications requises par la réglementation en vigueur, autorisent, M. le Président à signer les marchés avec les soumissionnaires retenus selon la liste ci-annexée et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif, autorisent M. le Président à ester en justice ou défense en cas d'éventuel contentieux formé contre cette procédure ou son exécution, et à signer toutes pièces à intervenir.

**Délibération 2018\_05\_11\_06B Maitrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois pour le syndicat des roches (Cellieu/Chagnon)**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la réalisation de la maîtrise d'œuvre du projet de chaufferie bois de la collectivité, valident la convention relative aux projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur, et autorisent M. le Président à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir. (M. Alain VERCHERAND ne prend part ni aux débats ni au vote)

**Délibération 2018\_05\_11\_07B Constitution d'un groupement de commande Châteauneuf - SIEL TE**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Syndicat à être membre du groupement de commandes pour la réalisation de travaux sur les réseaux secs et humides et de voirie, entre le SIEL, et la commune de Châteauneuf, approuvent la convention constitutive du groupement de commandes précitée, désignent M. Georges ROCHETTE, pour représenter le SIEL-TE si nécessaire, lors de la CAO du groupement autorisent M. Le Premier Vice-Président M. Olivier Joly à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier. (M. Bernard Laget ne prend part ni aux débats ni au vote)

**Délibération 2018\_05\_11\_08B Constitution d'un groupement de commandes Saint-Etienne Métropole /SIEL TE**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, AUTORISE le Syndicat à être membre du groupement de commande pour la réalisation de travaux sur les réseaux secs et humides et de voirie, entre le SIEL, Saint-Etienne Métropole, approuvent la convention constitutive de groupement de commande précitée, désignent M Georges ROCHETTE, pour représenter le SIEL-TE si nécessaire, lors de la CAO du groupement.

**Délibération 2018\_05\_11\_09B Convention Région SIEL - TE sur le raccordement électrique des pylônes radio**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent la convention entre le SIEL-TE et la Région AURA, autorisent M. le Président à finaliser la convention, autorisent M. le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

**Délibération 2018\_05\_11\_10B Zone fibrée**

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent M. le Président à déposer une demande d'obtention du statut « zone fibrée » auprès de l'ARCEP pour les Communautés de Communes du Pays d'Urfé et de Val d'Aix et Isable, autorisent M. le Président à déposer une demande d'obtention du statut « zone fibrée » auprès de l'ARCEP, pour l'ensemble des intercommunalités, dès lors que leur territoire sera ouvert en totalité à la commercialisation des services, et autorisent M. Le Président à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.